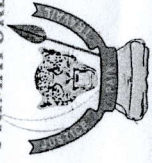


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 031/2023

A LA SOCIETE PRINTING HOUSE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/CGPMP/001/FX/2022, conclu avec le FONER, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent nonante-quatre mille neuf cent soixante-six, quatre-vingt-trois centimes (USD 594 966,83) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quatre mille cent soixante-quatre, septante-six centimes (USD 4 164,76).

Fait à Kinshasa, le 17/03/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Pour le Directeur Général ai empêché

Benoît KALIKAT KALEMBE

Directeur Général Adjoint ai